

Respirons mieux au lycée !



Objectif opérationnel 7 : Agir pour une meilleure qualité de l'air auprès des publics sensibles.

Public concerné : adolescents de 10 lycées du territoire

Territoires ciblés : Région Grand Est

Pilote d'action : DREAL et ATMO Grand Est

Responsable opérationnel : ATMO Grand Est

Partenaires associés : Région Grand Est, CEREMA

Références PNSE3 :

- **Action 49** « Mettre en œuvre le plan de qualité de l'air intérieur annoncé par le gouvernement. »

Autres références :

- Démarche « Lycées en transition » de la Région Grand Est

Contexte



La réglementation relative à la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public doit être mise en place. A ce jour, les collectivités paraissent peu ou mal informées par rapport au dispositif à mettre en œuvre. Elles souhaitent notamment disposer d'outils pour la mise en place de bonnes pratiques dans les établissements. Au-delà des polluants visés par la réglementation, les connaissances sur la qualité de l'air intérieur dans certains bâtiments accueillant du public sensible apparaissent encore limitées au niveau de la région Grand Est.

Cette action est incluse dans la démarche transversale de Développement Durable « Lycées en transition » lancée par la Région Grand Est à la rentrée scolaire 2017. Cette démarche se décline en six axes permettant aux lycées volontaires d'intégrer leur action dans une démarche globale et de tendre vers une consommation durable : alimentation durable, gestion optimisée des déchets, gestion écologique des espaces extérieurs, des bâtiments, gestion des ressources en eau et en énergie et mobilité douce.

L'axe de gestion écologique des bâtiments « Respirons mieux au lycée » est centrée sur la qualité de l'air intérieur et comprend une campagne de mesure des polluants, une analyse et un plan d'action pour chacun des 10 lycées volontaires engagés dans ce projet. Un objectif d'augmentation de l'utilisation des produits d'entretien éco-labellisés fait partie de ce projet.



© Emiliane Bernuzzi, Lycée Gutenberg d'Illkirch



Descriptif de l'action

L'action « Respirons mieux au lycée » vise à agir localement sur les facteurs environnementaux susceptibles d'entraîner des pathologies respiratoires dans les lycées. En effet, ce sont principalement des agents chimiques de la pollution atmosphérique et des polluants biologiques présents dans l'air intérieur ou extérieur qui ont une action sur la santé. Est par ailleurs constatée sur le territoire Grand Est une situation défavorable par rapport à la moyenne nationale pour ce qui est de la mortalité par bronchopneumopathie chronique obstructive, notamment sur le territoire lorrain. Dans ce contexte, un projet visant à protéger l'ensemble de la communauté éducative, dont les jeunes qui en constituent le plus grand nombre, est élaboré.

Le déploiement de l'action « Respirons mieux au lycée » est prévu de la façon suivante :

- ✓ **Sélectionner un échantillon de lycées motivés** (10 soit 1 par département) en prenant en compte les techniques constructives et l'environnement de l'établissement. L'engagement des lycées sélectionnés sera formalisé sous la forme d'un document.
- ✓ **Sensibiliser les élus** concernés à la question de la qualité de l'air intérieur via une information au conseil d'administration où le projet est mené.
- ✓ **Mettre en place un comité de pilotage** du projet dans chaque lycée
- ✓ **Réaliser des mesures de la qualité de l'air intérieur** afin de déterminer les niveaux de pollution pouvant être rencontrés dans les lycées. Le protocole de mesure mis en place intègrera un panel large de polluants (dioxyde de carbone, composés organiques volatils dont formaldéhyde et benzène, dioxyde d'azote, radon) et diffère de celui pouvant être mis en place dans le cadre de la réglementation. Les mesures seront réalisées dans quatre salles de classe par lycée dont deux feront l'objet d'un nombre plus important de composés organiques volatils mesurés. Deux campagnes de mesures (en période de chauffe et hors-chauffe) seront effectuées. A noter qu'en raison de la différence significative de protocole ces mesures ne pourront pas se substituer aux mesures COFRAC à effectuer dans le cadre de la surveillance réglementaire. **L'analyse de l'impact du bâti et l'identification des différentes sources de pollution(s)** permettra de déterminer les actions qui constitueront l'ensemble de mesures rédigées de l'Etablissement et d'accompagner son déploiement.
- ✓ **Construire et mettre en place une sensibilisation de la communauté éducative** à l'importance d'une bonne qualité de l'air intérieur et donc aux pratiques indispensables afin de la préserver (aération, politique d'achats dont celle de produits d'entretien labellisés, nettoyage vapeur en cuisine ...)
- ✓ **Evaluer les résultats acquis au regard des objectifs fixés**

En fonction de l'évolution du projet et des lycées retenus, le CEREMA pourra être impliqué notamment pour fournir un appui sur l'évaluation des systèmes de ventilation et sur la qualité d'usage (liée à la santé) des lycées.

L'action « Respirons mieux au lycée » sera suivie par le biais d'une équipe projet constituée par différents services de la région (DJL, DIC, DEA, SEPN et DRH risques professionnels), la DREAL et ATMO Grand Est.

Indicateurs de résultats

- Nombre de pièces présentant un indice de confinement supérieur ou égal à 4 par rapport au nombre de pièces investiguées
- Nombre de pièces avec une concentration moyenne de formaldéhyde supérieure à la valeur guide en vigueur par rapport au nombre de pièces investiguées
- Nombre de réunion de comités de pilotages réalisés par rapport au nombre prévu
- Nombre d'établissement ayant mis en place un ensemble de mesure d'amélioration/ Nombre de lycées engagés

Calendrier 2018-2019



1^{er} trimestre 2018 :

Contact et sélection des lycées pressentis, rapport à la commission permanente

3^e trimestre 2018 :

Fin des campagnes en période hors chauffe, construction et mise en place de la sensibilisation de la communauté éducative

1^{er} trimestre 2019 :

Campagnes en période de chauffe, mise en place de la sensibilisation de la communauté éducative

2^e trimestre 2018 :

Début des campagnes en période hors chauffe, mise en place du comité de pilotage dans chaque lycée

4^e trimestre 2018 :

Campagnes en période de chauffe, construction et mise en place de la sensibilisation de la communauté éducative

2^e trimestre 2019 :

Capitalisation des résultats, bilan de l'étude et des actions de sensibilisation

En fonction de la date effective de démarrage de l'action, certaines campagnes de mesures en période hors chauffe seraient effectuées à partir d'avril 2019. Le calendrier serait décalé en conséquence jusqu'à la fin du 3^e trimestre 2019.